Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_02-DE

Commune de
Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 13 mai 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mai 2026

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

RAPPORT N°02-05/2026

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_02-DE

Lors du conseil municipal du 28 novembre 2023, il a été décidé la mise en place du compte financier unique (CFU). De ce fait, un seul document retrace les comptes de l'ordonnateur et du comptable. Par conséquent, ce document retrace à la fois les écritures du compte administratif par l'ordonnateur et celle du compte de gestion par le comptable.

Conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée délibérante a jusqu'au 30 juin de l'année suivant l'exercice pour voter le CFU.

La commune dispose également de deux budgets annexes :

- Village artisanal de Bel Air
- Lotissement communal de Kroaz Ar Person

I. Le budget principal

La clôture des comptes est arrêtée de la manière suivante :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	4 922 371,62 €	5 006 102,57 €	83 730,95 €
Section d'investissement	3 396 976,96 €	3 189 856,50 €	-207 120,46 €

Reports	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	0	729 613,79 €	
Section d'investissement	160 324,42 €	0	

Total réalisations et reports	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	4 922 371,62 €	5 735 716,36 €	813 344,74 €
Section d'investissement	3 557 301,38 €	3 189 856,50 €	-367 444,88 €

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement			
Section d'investissement		676 083,72 €	

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	4 922 371,62 €	5 735 716,36 €	813 344,74 €

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_02-DE

Section d'investissement	3 557 301,38 €	3 865 940,22 €	308 638,84 €
Total cumulé	8 479 673,00 €	9 601 656,58 €	1 121 983,58 €

II. Village artisanal de Bel Air

La clôture des comptes est arrêtée de la manière suivante :

Réalisations de l'exercice	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	210 278,32 €	206 656,73 €	-3 621,59€
Section d'investissement	202 266,26 €	197 375,79 €	-4 890,47 €

Reports	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	0	8 065,16 €	
Section d'investissement	0	14 624,21 €	

Total réalisations et reports	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	210 278,32 €	214 721,89 €	4 443,57 €
Section d'investissement	202 266,26 €	212 000,00 €	9 733,74 €

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement			
Section d'investissement			

Résultat cumulé	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	210 278,32 €	214 721,89 €	4 443,57 €
Section d'investissement	202 266,26 €	212 000,00 €	9 733,74 €
Total cumulé	412 544,58 €	426 721,89 €	14 77,31 €

III. Lotissement communal de Kroaz Ar Person

Concernant ce budget annexe, aucune écriture n'a encore été passée donc le résultat est à 0.

L'article L.2121-14 du CGCT précise que " [...] Dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président."

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_02-DE

Par conséquent, il est de tradition que le 1er adjoint prenne la présidence de l'assemblée au moment du vote du compte financier unique.

Par conséquent, je vous propose donc :

- D'élire M. TREGUER Alexandre comme Président de séance, le temps du vote du compte financier unique ;
- D'approuver le compte financier unique 2025 ci-annexé sur avis favorable de la commission des finances.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_02-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 22
Votants	= 25

Délibération du conseil municipal
N°**02-05/2026**
Réunion du 20 mai 2026

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Laurent LE GOFF, Céline SIMIER, Camille SORDET, Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Brice ABDEBREIMAN, Katia GOUZIEN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Martine KERFOURN donne procuration à Rachel BODENES
Catherine COUSTANCE donne procuration David KERLAN
Hakara TEA donne procuration à Camille SORDET
Françoise GOURIOU donne procuration à Laurent LE GOFF
Françoise GOURVENNEC donne procuration à Patrick TAVELLA

Monsieur Brice ABDEBREIMAN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 25 voix Pour (M. David KERLAN ne participe pas au vote),

Madame Anne POULNOT-MADEC, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide d'élire M. TREGUER Alexandre comme Président de séance, le temps du vote du compte financier unique.

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal approuve le compte financier unique 2025 ci-annexé sur avis favorable de la commission des finances.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260520-2026_05_20_02-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne		GOURIOU Françoise	Procuration LGL
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	
KERFOURN Martine	Procuration à Rachel BODENES	MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	/	DAOUBEN Franck	
COUSTANCE Catherine	Procuration à David KERLAN	GOURVENNEC Françoise	Procuration à Patrick TAVELLA
TREGUER Alexandre	/	ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	/
TEA Hakara	/ Procuration à Camille SORDET	LAOT Romain	
SORDET Camille	/	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain	/	GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle	/		